

Conclusions concernant la Croatie

La Croatie continue de remplir les **critères politiques**. Des progrès ont été accomplis dans la plupart des domaines et les efforts se sont intensifiés en ce qui concerne l'État de droit. Les efforts de réforme doivent toutefois être maintenus, en particulier dans des domaines tels que la réforme judiciaire et administrative, la lutte contre la corruption, les droits des minorités et le retour des réfugiés. Les priorités du partenariat pour l'adhésion ont été largement prises en compte.

La démocratie et l'État de droit ont été davantage renforcés. *Le gouvernement comme le parlement* ont bien fonctionné dans l'ensemble. Toutefois, le système judiciaire, l'administration publique et la lutte contre la corruption doivent absolument être considérablement améliorés, en particulier pour créer une base solide pour la mise en œuvre intégrale de l'acquis. La réforme de la police, qui prévoit notamment la dépolitisation des postes clefs et l'amélioration du professionnalisme, doit se poursuivre.

Des progrès ont été réalisés dans la réforme de *l'administration publique*. Une nouvelle loi sur les procédures administratives générales a été adoptée. Un nouveau poste de ministre de l'administration a été créé. Les capacités du ministère de l'administration nouvellement créé (anciennement le bureau central de l'administration) ont encore été améliorées et de nouvelles mesures ont été prises en matière de formation. Il subsiste toutefois d'importantes lacunes dans les procédures administratives et la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les procédures administratives générales n'a pas encore commencé. La fonction publique présente toujours de nombreuses carences telles que la politisation, de bas salaires et une gestion défectueuse des ressources humaines. En outre, les salaires de la fonction publique ont été réduits pour atténuer les effets de la crise financière et les recrutements ont été gelés. Les mesures de lutte contre la corruption et les principes éthiques doivent encore être intégrés dans l'administration publique et la coopération entre les différents acteurs publics doit encore être améliorée. Une fonction publique professionnelle, fondée sur le mérite, responsable et transparente doit encore être mise en place.

La mise en œuvre de la stratégie de *réforme judiciaire* s'est poursuivie et de nombreux nouveaux textes législatifs ont été adoptés. La direction du développement stratégique créée au sein du ministère de la justice a été renforcée. Une nouvelle procédure de sélection des stagiaires en droit a été introduite. L'arriéré judiciaire a encore été réduit. Des mesures ont été prises pour rationaliser le réseau des tribunaux. Les programmes de formation professionnelle ont encore été étoffés. Le parti pris ethnique dans les affaires de crime de guerre est en recul. La question des jugements par défaut des années 90 a été partiellement réglée.

La procédure de sélection des juges et des procureurs reste toutefois déficiente. L'arriéré judiciaire global reste important et la longueur des procédures judiciaires excessive. Les problèmes posés par l'exécution des décisions de justice subsistent. La rationalisation des tribunaux n'en est encore qu'à ses débuts. Le suivi des mesures de réforme laisse encore à désirer. La gestion des affaires ainsi que la responsabilisation, l'indépendance, le professionnalisme et la compétence de l'ordre judiciaire doivent, eux aussi, encore être améliorés. L'impunité pour crimes de guerre commis reste un problème, en particulier dans les cas où les victimes étaient des personnes d'origine ethnique serbe. De nombreux crimes n'ont pas encore fait l'objet de poursuites. Il n'y a toujours pas de bilan de la mise en œuvre de nouvelles dispositions de révision des décisions par défaut. D'une manière générale, les réformes de l'appareil judiciaire suivent leur cours, mais des résultats concrets ne se dessinent que lentement.

Des progrès ont été réalisés en matière de *lutte contre la corruption*. Le cadre juridique de la lutte contre la corruption a encore été amélioré, notamment en ce qui concerne la confiscation des avoirs. Un bureau de la police nationale chargé de la répression de la corruption et de la

criminalité organisée est devenu opérationnel. Des départements chargés spécialement de la lutte contre la corruption ont été créés au sein de quatre tribunaux clefs. Le bureau de répression de la corruption et de la criminalité organisée reste actif et a délivré des actes d'accusation et prononcé des jugements assortis de garanties - notamment dans l'affaire du fonds de privatisation croate (Maestro) - dans des affaires importantes. Il a aussi commencé à enquêter sur une possible affaire de corruption à haut niveau impliquant un ancien ministre du gouvernement. La corruption reste toutefois endémique dans de nombreux secteurs. Les structures juridiques et administratives récemment modernisées doivent encore être testées dans la pratique. Le nombre total d'affaires de corruption instruites jusqu'à présent a certes augmenté, mais le nombre effectif de poursuites et de condamnations reste peu élevé. Peu d'affaires de corruption de haut niveau ont fait l'objet d'une enquête. Une culture de responsabilité politique fait défaut. La capacité administrative des instances publiques chargées de la lutte contre la corruption nécessite toujours de nouvelles améliorations. De timides progrès ont été accomplis en matière de prévention des conflits d'intérêt.

Certaines avancées ont été réalisées dans le domaine des *droits de l'homme et de la protection des minorités*. Si la protection des droits de l'homme est généralement garantie, plusieurs défis importants subsistent en termes de mise en œuvre. Des efforts soutenus sont nécessaires en ce qui concerne les droits des minorités et le retour des réfugiés.

La loi sur l'assistance juridique a commencé à être mise en œuvre. De nombreux problèmes de mise en œuvre, tels que la complexité de la procédure de demande elle-même, font toutefois obstacle à *l'accès à la justice*. De nouvelles mesures ont été prises pour améliorer les *conditions carcérales*. Toutefois, la pénurie de personnel et la capacité des prisons posent toujours problème. En ce qui concerne les cas de *mauvais traitement*, le médiateur a continué de recevoir un certain nombre de plaintes concernant le recours excessif à la force par la police.

La liberté d'expression, et notamment la liberté et le pluralisme des médias, est prévue en droit croate et est généralement respectée. Toutefois, les menaces à l'encontre de journalistes enquêtant sur des affaires de corruption et de criminalité organisée se sont multipliées. Des éditeurs et des journalistes continuent de faire état de pressions politiques intempestives.

En ce qui concerne *les droits des femmes et des enfants*, le traitement des affaires de violence domestique s'est amélioré. Les médiateurs ont continué à jouer un rôle important. Toutefois, la situation des femmes sur le marché du travail est restée difficile; les données par sexe font toujours défaut, ce qui entrave le suivi de la législation relative à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il y a lieu d'accélérer l'application des mesures de protection des droits des enfants.

Le nouveau bureau du médiateur pour les personnes handicapées a gagné en visibilité. Les instances publiques et les entreprises privées ont tenu compte de ses recommandations. Toutefois, les efforts doivent être poursuivis en ce qui concerne *les personnes socialement vulnérables et handicapées*. Des progrès supplémentaires sont nécessaires en matière de désinstitutionalisation, notamment pour les personnes atteintes de maladies mentales et les enfants handicapés.

La mise en œuvre de la nouvelle *loi anti-discrimination* n'en est qu'à ses débuts. Le médiateur a commencé à exercer ses nouvelles responsabilités. La mise en œuvre correcte de la nouvelle loi est toutefois compromise par les récentes restrictions budgétaires. La discrimination à l'encontre des minorités reste un problème spécifique (voir ci-dessous). Le niveau de protection contre les discriminations et les poursuites judiciaires à l'encontre des coupables ne sont pas encore conformes, dans la pratique, aux normes de l'UE.

Des progrès ont été accomplis sur les questions concernant les *minorités*. De nouveaux engagements ont été pris publiquement, à un haut niveau, en faveur de la défense des droits des minorités. La minorité rom a continué de faire l'objet d'une attention particulière,

notamment dans le domaine de l'enseignement préscolaire, où la situation s'est améliorée. Les minorités restent néanmoins confrontées à de nombreux problèmes. Elles rencontrent encore des difficultés particulières en matière d'emploi, tant en termes de sous-représentation dans l'administration publique, l'appareil judiciaire et la police que dans le secteur public au sens large. La législation et les programmes doivent être appliqués avec davantage de détermination et un suivi adéquat doit être assuré. La Croatie doit encourager un esprit de tolérance à l'égard de la minorité serbe et prendre des mesures appropriées pour protéger les personnes toujours susceptibles de faire l'objet de menaces ou d'actes de discrimination, d'hostilité ou de violence. La minorité rom reste confrontée à des conditions de vie difficiles et des défis subsistent dans de nombreux domaines.

Des avancées ont été enregistrées en ce qui concerne les questions ayant trait au *retour des réfugiés*. Des progrès ont été accomplis dans le respect des objectifs fixés par le gouvernement en matière d'octroi de logements aux anciens détenteurs de droits d'occupation et de location, de nombreux appartements étant mis à leur disposition. Même si l'objectif, fixé pour 2008, consistant à leur fournir 1 400 logements n'a pas été entièrement atteint, des progrès satisfaisants ont néanmoins été réalisés dans ce sens. Les actions entreprises pour atteindre l'objectif pour 2009 n'en sont toutefois encore qu'à leurs débuts. Plusieurs milliers de logements doivent encore être mis à la disposition des réfugiés de retour. En outre, quelque 8 000 demandes de reconstruction d'un logement sont toujours sans réponse. La mise en œuvre de la décision sur la validation des droits à pension a progressé de manière inégale. Il faut accélérer les efforts pour créer les conditions économiques et sociales nécessaires au retour durable des réfugiés. La Croatie doit veiller à ce que les restrictions budgétaires nécessaires dans le contexte de la crise économique n'aient pas d'impact négatif sur les questions liées au retour des réfugiés.

En ce qui concerne les *questions régionales et les obligations internationales*, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) s'est poursuivie. Toutefois, les problèmes que connaît le TPIY pour accéder à des documents importants en Croatie n'ont pas encore été résolus. La Croatie doit veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour régler cette question.

Le pays a continué à participer activement aux initiatives régionales, notamment dans le cadre du processus de coopération de l'Europe du Sud-est, du Conseil de coopération régionale et de l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE). Des avancées ont été réalisées dans le règlement de la question frontalière bilatérale entre la Croatie et le Monténégro. Les deux pays ont coopéré pour mettre au point, à l'attention de la Cour internationale de justice, une proposition de tracé de la frontière à Prevlaka. Cela étant, le pays doit encore aller de l'avant dans la recherche de solutions définitives aux divers problèmes bilatéraux en suspens, tout particulièrement ceux ayant trait aux frontières. Des efforts sont nécessaires pour développer davantage la coopération et les relations de bon voisinage. La Croatie doit, en collaboration avec ses voisins, combler les disparités régionales en matière d'impunité, notamment en prenant des mesures en vue de la conclusion d'accords d'extradition couvrant les affaires de crimes de guerre. Les relations avec la Slovénie ont été affectées par la question frontalière. La question frontalière entre les deux pays a retardé les négociations d'adhésion, raison pour laquelle un nombre considérable de chapitres n'ont pu être ouverts ou fermés avant octobre 2009, alors que, d'un point de vue technique, les préparatifs étaient terminés avant cette date. La Commission a offert ses services de médiation pour régler ce litige. Les efforts intenses fournis pendant plus de six mois par la Commission, soutenue par la troïka présidentielle, ont ouvert la voie à un accord politique qui a été conclu entre les deux parties en septembre 2009. La Commission salue les progrès récents qui ont conduit à l'ouverture ou à la clôture provisoire d'un grand nombre de chapitres lors de la conférence d'adhésion, en octobre.

L'impact de la crise mondiale sur l'**économie** croate est allé croissant. Le pays est entré en récession au premier semestre 2009 et le chômage a augmenté. La stabilité macroéconomique a été préservée grâce à une politique monétaire prudente. Des efforts ont été fournis pour rééquilibrer le budget, mais le déficit des finances publiques s'est fortement accru. Le secteur bancaire est resté sain et a résisté à la crise. Les principaux points faibles de l'économie sont un niveau d'endettement extérieur élevé et d'importantes obligations de remboursement à court terme. Le processus de restructuration économique et de privatisation n'a pas beaucoup évolué et l'environnement économique ne s'est guère amélioré.

En ce qui concerne les **critères économiques**, la Croatie est une économie de marché viable. Elle devrait être en mesure de faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union, pour autant qu'elle continue de mettre en œuvre son vaste programme de réforme avec détermination, en vue de surmonter ses faiblesses structurelles.

Les mesures macroéconomiques prises dans ce contexte ont, dans l'ensemble, permis de faire face aux répercussions de la crise. La politique monétaire a en particulier contribué avec succès à préserver la stabilité financière principalement en réduisant les contraintes pesant sur les liquidités en devises au moyen de modifications réglementaires. En réaction aux pressions budgétaires croissantes, des ajustements des dépenses ainsi que des mesures de compensation de la chute des recettes ont été adoptés dans le cadre des révisions budgétaires successives. La base juridique de la planification et des comptes rendus budgétaires stratégiques et pluriannuels a été améliorée. Une réforme des soins de santé a été adoptée pour améliorer la situation financière du secteur de la santé. Les déséquilibres extérieurs se sont atténués, la stabilité des taux de change a été préservée et les pressions inflationnistes se sont affaiblies. Le secteur bancaire a continué à résister aux chocs et la croissance du crédit a reculé. L'économie de la Croatie est bien intégrée à l'UE.

Cela étant, la politique économique du gouvernement a parfois manqué d'orientation claire à moyen terme. La coordination des politiques au sein du gouvernement et entre ce dernier et la banque centrale laisse parfois à désirer. Les réformes structurelles ont, dans l'ensemble, progressé lentement, en particulier en ce qui concerne la restructuration des entreprises déficitaires. Le marché du travail pâtit de faibles taux d'emploi et de participation, qui se sont détériorés avec la crise. Les réformes visant à remédier aux rigidités du marché du travail n'ont enregistré que des progrès limités. Dans le contexte de la crise, les risques importants d'augmentation des dépenses et de poursuite de la baisse des recettes se sont matérialisés. Le déficit des finances publiques s'est fortement accru. La réaction tardive des autorités a révélé des lacunes dans le processus de planification budgétaire. En outre, les progrès en matière de renforcement de l'efficacité des dépenses publiques ont été modestes. Les transferts sociaux sont demeurés élevés et mal ciblés et un grand nombre d'entreprises publiques ont continué à recevoir une aide de l'État sous la forme de subventions et de garanties. Aussi la mise au point d'une stratégie budgétaire crédible visant à réduire les rigidités budgétaires et à renforcer l'efficacité des dépenses publiques reste-t-elle un défi majeur. De nouveaux progrès ont été accomplis pour simplifier les procédures d'enregistrement des entreprises, mais le climat d'investissement a continué à pâtir de lourdes contraintes réglementaires et de nombreuses taxes parafiscales.

La Croatie a amélioré son **aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion**. Les travaux préparatoires nécessaires pour se conformer aux exigences de l'UE ont continué à bien progresser et la Croatie a atteint un bon degré d'alignement sur les règles de l'UE dans la plupart des secteurs. Des avancées intéressantes ont été enregistrées dans la plupart des secteurs, principalement en ce qui concerne l'alignement de la législation mais aussi le renforcement des capacités administratives. De nouveaux efforts doivent toutefois encore être consentis, en particulier en ce qui concerne la poursuite du renforcement des structures et capacités administratives nécessaires à la mise en œuvre correcte de l'acquis. La Croatie doit

aussi faire preuve de vigilance pour garantir que les restrictions budgétaires à opérer dans le contexte du ralentissement économique n'affectent pas de manière disproportionnée les préparatifs de l'adhésion à l'UE.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le domaine de la *libre circulation des marchandises*. L'alignement est bien avancé, mais certains éléments ne sont pas encore complètement en place, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la conformité, la métrologie et la surveillance du marché. Il est nécessaire de maintenir les efforts pour achever l'alignement sur l'acquis et développer les capacités de mise en œuvre nécessaires. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés en matière de *libre circulation des travailleurs*. La Croatie est parvenue à un niveau satisfaisant d'alignement de sa législation. Des efforts soutenus sont toutefois indispensables pour mettre en place la capacité administrative nécessaire, en particulier, à la coordination des régimes de sécurité sociale.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine du *droit d'établissement et de la libre prestation de services*. La Croatie a atteint, dans l'ensemble, un niveau raisonnable d'alignement sur l'acquis. De nouveaux efforts doivent toutefois être fournis en matière d'alignement. La capacité administrative demande aussi à être renforcée.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la libre circulation des capitaux, principalement en ce qui concerne la libéralisation du marché immobilier et les modifications législatives en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. De manière générale, la Croatie est parvenue à un niveau raisonnable d'alignement. Il conviendra de redoubler d'efforts, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre et le respect de la législation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, ainsi que l'achèvement de la libéralisation des mouvements de capitaux et l'alignement sur l'acquis relatif aux services de paiement.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés en matière de *marchés publics*, en particulier pour ce qui est de l'achèvement de l'établissement du cadre institutionnel nécessaire. De manière générale, les préparatifs sont bien avancés. L'alignement législatif doit toutefois encore être achevé et les capacités administratives renforcées à tous les niveaux du système de passation des marchés, en particulier pour combattre efficacement la corruption et pour lutter contre les irrégularités et l'ingérence potentielle du pouvoir politique.

Des progrès ont été accomplis en matière de *droit des sociétés*. L'alignement sur l'acquis est en bonne voie. Des progrès restent encore à faire en matière de vérification des comptes en ce qui concerne la mise en œuvre des nouvelles dispositions juridiques et le renforcement de la capacité administrative. Des progrès ont été observés dans le domaine du *droit de la propriété intellectuelle*, en ce qui concerne l'alignement comme le respect de la législation. L'alignement sur l'acquis est très avancé. Il convient de sensibiliser davantage la société aux droits de la propriété intellectuelle et d'accorder une attention particulière à l'implication croissante des groupes de criminalité organisée dans des infractions liées aux droits de propriété intellectuelle.

Des progrès importants ont été réalisés en matière de *politique de concurrence*, en particulier en ce qui concerne l'adoption de la loi sur la concurrence et la publication des appels d'offres pour les chantiers navals en difficulté en vue de leur restructuration par voie de privatisation. De manière générale, la Croatie est parvenue à un niveau raisonnable d'alignement. Des efforts soutenus s'imposent toutefois pour achever la restructuration des chantiers navals. Il reste aussi un effort à fournir pour améliorer le bilan de l'agence de la concurrence en matière d'application des mesures de lutte contre les ententes et pour aligner la loi croate sur la radiodiffusion, ainsi que dans le secteur sidérurgique.

Des progrès importants ont été observés dans le domaine des *services financiers*. L'alignement législatif est en très bonne voie, mais il faut poursuivre les efforts de mise en œuvre. Des efforts sont nécessaires pour continuer à renforcer la capacité des autorités de

surveillance à exercer leur fonction et pour améliorer l'interaction consultative avec le secteur financier.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le domaine de la *société de l'information et des médias*. La Croatie est parvenue à un bon niveau d'alignement. Il convient de poursuivre les efforts pour renforcer la capacité des autorités nationales de régulation à mettre en œuvre correctement le cadre juridique ainsi que pour poursuivre la libéralisation du marché des communications électroniques.

Des avancées ont été enregistrées dans le domaine de *l'agriculture et du développement rural*, en particulier en ce qui concerne la collecte et le traitement des données agricoles. Les préparatifs ont légèrement progressé dans l'ensemble. Des efforts considérables restent toutefois nécessaires pour mettre en place l'organisme payeur et le système intégré de gestion et de contrôle/système d'identification de parcelles agricoles. Il est indispensable de poursuivre l'alignement des programmes de soutien sur la politique agricole commune (PAC) afin de préparer une transition en douceur vers la PAC. En matière de développement rural, il convient d'améliorer la capacité d'absorption des fonds de préadhésion de l'UE.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le domaine de la *sécurité alimentaire et des politiques vétérinaire et phytosanitaire*, grâce notamment à la mise en œuvre d'une nouvelle législation. Les préparatifs sont bien avancés dans l'ensemble. Les efforts doivent être poursuivis pour parachever la transposition et la mise en œuvre de l'acquis en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du programme national de modernisation des établissements mettant des produits d'origine animale sur le marché et la mise en place des capacités administratives et de contrôle nécessaires.

La Croatie a enregistré de bons progrès dans le domaine de *la pêche*. Les préparatifs sont bien avancés dans l'ensemble. La Croatie devra intensifier ses efforts pour combler les lacunes qui subsistent dans les domaines de la gestion, de l'inspection et du contrôle de la flotte, des mesures structurelles et des aides d'État.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine des *transports*. Dans l'ensemble, la Croatie a atteint un niveau raisonnable d'alignement. Elle doit continuer à améliorer la capacité administrative dans le secteur du transport maritime, au sein de l'agence de l'aviation civile, en particulier en ce qui concerne la sécurité aérienne, et au sein de l'autorité de réglementation ferroviaire. Il faut poursuivre l'alignement législatif, en particulier dans les secteurs de l'aviation et du cabotage maritime. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés dans le domaine de *l'énergie*. L'alignement sur l'acquis est bien avancé. Des efforts doivent encore être consentis pour renforcer la capacité administrative, améliorer le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz et atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés en matière de *fiscalité*, notamment au niveau de l'alignement législatif. Les droits d'accise discriminatoires sur les cigarettes ont été supprimés et l'alignement de la législation sur l'acquis communautaire relatif à la fiscalité directe, aux droits d'accise et à la TVA a été poursuivi. Il convient néanmoins de fournir de nouveaux efforts pour continuer à aligner la législation croate, plus particulièrement en matière de TVA. Les efforts doivent être poursuivis pour renforcer la capacité administrative, notamment dans le domaine de l'interconnexion des systèmes informatiques.

D'importantes avancées sont à signaler en matière de *politique économique et monétaire*. Dans l'ensemble, l'alignement sur l'acquis est très avancé dans ce domaine. Il faut mener à son terme l'ancrage de l'indépendance de la banque centrale dans la législation croate. Des efforts supplémentaires doivent être fournis en matière de coordination des politiques.

En ce qui concerne les *statistiques*, des progrès considérables ont été accomplis. La Croatie est parvenue à un bon niveau d'alignement de sa législation. De nouveaux efforts doivent toutefois être fournis pour poursuivre l'alignement des statistiques croates sur les exigences de l'UE.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le cadre de la *politique sociale et de l'emploi*. La Croatie est parvenue à un bon niveau d'alignement de sa législation mais des lacunes subsistent, en particulier en ce qui concerne le droit du travail. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les capacités administratives en temps utile avant l'adhésion en vue de garantir la mise en œuvre et l'application correctes de l'acquis dans ce domaine.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la *politique des entreprises et la politique industrielle*. Dans l'ensemble, l'alignement sur l'acquis est très avancé dans ce chapitre. De nouveaux efforts sont toutefois nécessaires pour mettre en pratique l'analyse d'impact réglementaire de la nouvelle législation et améliorer l'environnement des PME.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés pour ce qui est du développement des *réseaux de transport et d'énergie* conformément à la conception et aux objectifs des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie. Globalement, l'alignement sur l'acquis est bien avancé.

Des progrès ont été enregistrés en matière de *politique régionale*, notamment dans la préparation de la mise en œuvre des volets de l'IAP qui servent de précurseurs aux Fonds structurels. D'une manière générale, la Croatie est partiellement alignée sur l'acquis. Elle doit poursuivre ses efforts pour se conformer aux exigences réglementaires et opérationnelles de la politique de cohésion de la Communauté. Outre le renforcement de la capacité administrative et l'élaboration du projet de pipeline, la Croatie doit continuer à développer sa gestion financière et ses capacités de contrôle.

La Croatie a réalisé des progrès en ce qui concerne le *pouvoir judiciaire et les droits fondamentaux*. Les réformes de l'appareil judiciaire ont suivi leur cours, mais il reste d'importants défis à relever, en particulier en ce qui concerne l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire. Les efforts de lutte contre la corruption ont produit de premiers résultats, mais la corruption reste endémique dans de nombreux secteurs et les instruments nécessaires ne sont pas déployés avec suffisamment de vigueur, en particulier pour ce qui est de la corruption politique. Les dispositions législatives relatives aux droits fondamentaux sont généralement adéquates, mais, malgré quelques progrès, plusieurs défis importants subsistent en termes de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne les minorités. Une vigilance particulière s'impose en ce qui concerne la liberté d'expression et les menaces à l'encontre de journalistes.

La Croatie a enregistré des progrès dans le chapitre *justice, liberté et sécurité*, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre le trafic de drogue, la traite des êtres humains et la gestion des frontières extérieures. Elle doit toutefois intensifier ses efforts pour garantir le respect des exigences de l'UE d'ici l'adhésion, notamment en matière de développement de la capacité administrative, de lutte contre la criminalité organisée et de développement des infrastructures, des équipements et des ressources nécessaires pour gérer efficacement la frontière extérieure.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le domaine de la *science et de la recherche* et les préparatifs sont bien avancés. Des efforts supplémentaires restent toutefois nécessaires pour garantir que la Croatie soit associée et participe pleinement à l'espace européen de la recherche.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le domaine de *l'éducation et de la culture*. Le pays est parvenu à un bon niveau d'alignement de sa législation. Il doit poursuivre ses efforts pour préparer la gestion des programmes «Éducation et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action». Il faut aussi accorder toute l'attention qui convient à l'éducation des adultes.

Des progrès satisfaisants ont été enregistrés en matière d'*environnement*, en particulier dans les domaines de la qualité de l'air, du contrôle de la pollution industrielle et de la gestion des risques y afférents, ainsi que du changement climatique. Dans l'ensemble, les préparatifs de la

Croatie avancement bien. Il reste toutefois des efforts considérables à fournir pour parvenir à l'alignement sur l'acquis dans le secteur de l'eau et en matière de protection de la nature. La mise en œuvre de l'acquis horizontal, en particulier en ce qui concerne l'évaluation environnementale stratégique et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement, doit être améliorée. La capacité administrative doit encore être renforcée au niveau tant national que local.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le domaine de la *protection des consommateurs et de la santé*. La Croatie est parvenue à un bon niveau d'alignement de sa législation. Il convient toutefois de maintenir les efforts pour continuer à renforcer les capacités administratives.

S'agissant de l'*Union douanière*, la Croatie a bien progressé et est parvenue à un bon niveau d'alignement sur l'acquis. Elle a amélioré sa capacité administrative et l'interconnexion des systèmes informatiques et a commencé à mettre en œuvre une politique cohérente de lutte contre la corruption au sein de l'administration douanière. Elle doit poursuivre ses efforts dans les autres domaines concernés par l'alignement législatif ainsi qu'en matière de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et d'interconnexion des réseaux informatiques.

La Croatie a également accompli des progrès dans le domaine des *relations extérieures*. Les préparatifs en vue de la mise en place de la politique commerciale commune sont en bonne voie. La Croatie doit toutefois respecter ses obligations internationales lorsqu'elle recourt à des mesures de défense commerciale. Des efforts doivent encore être fournis en ce qui concerne la politique de développement et l'aide humanitaire.

La Croatie a accompli des progrès satisfaisants et a atteint, dans l'ensemble, un bon niveau d'alignement en matière de *politique étrangère, de sécurité et de défense*. Elle continue de participer à plusieurs missions PESD de l'UE. La Croatie doit renforcer les mécanismes de mise en œuvre et d'exécution du contrôle des armes, notamment la transparence des informations sur les armes, et continuer à améliorer les capacités en vue d'une application pleine et entière de la PESC et de la PESD.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine du contrôle financier. Des efforts constants doivent être déployés pour garantir le développement durable du système général de CIFP au niveau du gouvernement central comme des autorités locales. L'indépendance fonctionnelle et financière de la cour des comptes nationale doit être inscrite dans la Constitution.

Des progrès satisfaisants ont été enregistrés en ce qui concerne les *dispositions financières et budgétaires*, les capacités institutionnelles ayant été renforcées. Dans l'ensemble, la Croatie a atteint un bon niveau d'alignement, sauf en ce qui concerne les cotisations «sucre». Les préparatifs de l'application des règles relatives aux ressources propres doivent continuer.